

Règlement du Concours de Photo

Article 1 : Initiative

Le concours de photo à l'initiative de l'association Atelier Kaf ' Pop « Fête de la Châtaigne » à la salle des Fête de Saint Sulpice d'Arnoult le samedi 31 octobre 2026.

Article 2 : Objet et Thème du concours

Ce concours a pour thème « Mise en scène insolite d'une courge, citrouille, châtaigne etc... » (d'une cucurbitacée ou plusieurs).

Article 3 : Participant

Un concours de photo individuelle est ouvert aux adolescent(e)s et adultes amateurs de manière individuelle.

Article 4 : Modalité de participation

Chaque photo doit être une création personnelle, présenté sans signature ou signe distinctif.

- ❖ Réalisé d'une photographie imprimée non encadrée, les formats numériques ne seront pas acceptés.
- ❖ Format maximum A3.
- ❖ Portrait ou paysage.

Afin d'identifier les auteurs des photos, celle-ci devra avoir les coordonnées du participant à écrire au dos de la photo :

NOM, Prénom, adresse, votre âge,

le numéro de portable d'un des deux parents

pour les mineurs et l'adresse mail.

L'association Atelier Kaf ' Pop se réserve le droit de ne pas exposer de photographies hors sujet ou susceptibles de porter atteinte à la sensibilité du public.

Article 5 : Acheminement des photos

Déposer à la Mairie de Saint Sulpice d'Arnoult pendant les horaires d'ouverture :

Le Mardi 14h à 18h

Le Jeudi 14h à 18h

Le Samedi de 8h30 à 12h30

La date limite de dépôt est le jeudi 29 octobre 2026 en Mairie.

Le dépôt est possible le samedi 31 octobre 2026 à la salle des Fête de Saint Sulpice d'Arnoult entre 11h et 12h.

Article 6 : Droit d'auteur

Chaque participant autorise l'utilisation de sa photo, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur, qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication de l'association Atelier Kaf ' Pop.

Le nom de l'auteur sera toujours mentionné.

Article 7 : désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des photos reçus selon la pertinence par rapport au thème, l'application et l'originalité.

Le jury composé de 4 membres de l'association Atelier Kaf ' Pop ainsi que le vote du publique. A 17h30 clôture du vote du publique, après dépouillement, désigneront le gagnant à 18h30.

Le jury est souverain, aucune réclamation ne sera admise.

Article 8 : Lots

Ados & Adultes (13 ans et plus).

Le lot attribué au gagnant ne pourra pas être négocié, ni échangé contre-valeur par l'organisateur.

Le lot sera remis le jour de la Fête de la Châtaigne le samedi 31 octobre 2026 à la salle des Fête de Saint Sulpice d'Arnoult à 18h30.

Article 9 : Restitution

Les photos pourront être restituer aux participants qui le souhaite.

Article 10 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.



ATELIER KAF'POP